



ADAMA

# KLARTAN® UP

## La protection intégrale



**SÉLECTIVITÉ  
BIOLOGIQUE  
SUR ABEILLES**



**Klartan® Up :  
l'insecticide  
sans concession !**

- Une protection à large spectre sur de multiples cultures, spécifiquement sur colza, céréales, vigne
- Une protection fiable contre de nombreux ravageurs : altises, charançons, méligèthes, pucerons, cicadelles...
- Une protection respectueuse des auxiliaires en toutes saisons, avec une sélectivité biologique sur les abeilles

ADAMA.COM

INSECTICIDE





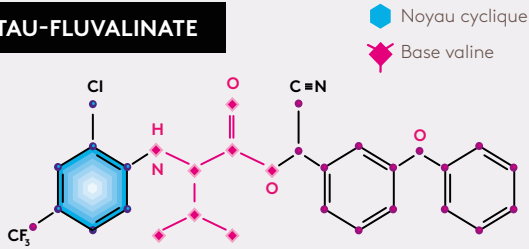
# KLARTAN® UP

## Une molécule d'alternance unique et robuste

Son noyau cyclique est très stable. Cela lui confère deux propriétés essentielles :

- C'est un outil de gestion d'apparition des résistances car il est plus difficile à métaboliser que les pyrèthres classiques de type « thrines ».
- Il possède une efficacité indépendante des conditions climatiques car il n'est pas dégradé par la température et les UV.

### TAU-FLUVALINATE



## Respect des équilibres naturels

Grâce à la spécificité du tau-fluvalinate, KLARTAN® UP respecte les équilibres naturels et les insectes utiles, qui régulent les populations de ravageurs. Ceux-ci prennent le relais et empêchent les recolonisations, offrant ainsi une protection prolongée de la culture.



KLARTAN® UP possède la mention abeille emploi autorisé durant la floraison et au courant de la période de production d'exsudats en dehors de la présence d'abeilles pour de nombreux usages.

Auxiliaires	Auxiliaires utiles sur	Tau-fluvalinate		
		1 Jour*	3 Jours*	1 Sem*
Carabes	Pucerons, coléoptères	1	1	1
Staphylins	Pucerons, coléoptères	1	1	1
Chrysopes	Pucerons, larves de lépidoptères, cochenilles	1	1	1
Larves de coccinelles	Pucerons	3	1	1
Syrphes	Pucerons	3	2	2
Hyménoptères parasitoïdes	Pucerons	1	1	1

Source : études en semi-field 2014 et 2015. Tau-fluvalinate 0,2 L/ha.

Classification IOBC :

1 - Non toxique    2 - Légèrement toxique    3 - Moyennement toxique    4 - Très toxique

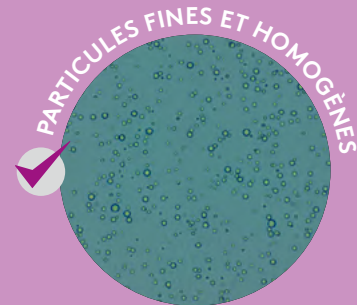
\* Nombre de jours après application.

## Les + de la formulation UP

### Formulation optimisée pour la performance

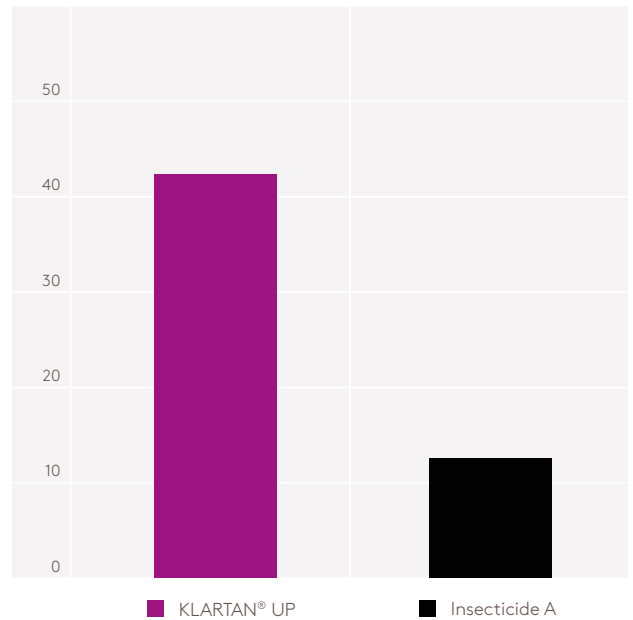
Les caractéristiques de la formulation UP favorisent l'action par contact du tau-fluvalinate.

- Des co-formulants sélectionnés pour une plus grande rétention sur les feuilles
- Des particules plus fines et plus homogènes pour une meilleure couverture
- Une formulation qui apporte une plus grande protection contre les UV



PARTICULES FINES ET HOMOGÈNES

## Principes actifs restant après une forte irradiation UV (%)



## Utilisation simplifiée

### Polyvalence

GRANDES CULTURES : céréales, colza, protéagineux

CULTURES SPÉCIFIQUES : vignes, cultures légumières

Pucerons, cicadelles, cécidomyies, meligèthes, charançons, altises <sup>(1)</sup>

Pucerons, cicadelles, thrips <sup>(1)</sup>

<sup>(1)</sup> Se reporter à l'étiquette du produit

## Tableau des usages autorisés par traitement des parties aériennes

Culture associée pour le produit	Cibles associées pour le produit	Doses	Nombre max. d'applications/an/culture	Intervalle mini. entre les applications*	Stade d'application	DAR (Délai avant récolte)	Mention abeille	ZNT aquatique	ZNT arthropodes	Conditions d'emploi	
Arbres et arbustes	Cochenilles	0,4 L/ha	2	14 jours	/	NA	EX	50 m	20 m		
	Punaises et tigres						non pertinente				
	Pucerons						EX				
Artichaut	Pucerons	0,3 L/ha	2	7 jours	BBCH 15-49	7 jours	EX	20 m	5 m		
Aubergine	Pucerons	0,2 L/ha	2	14 jours	BBCH 13-75	3 jours	FL/EX	20 m	20 m		
Brocoli, choux fleurs	Chenilles phytophages	0,3 L/ha	1		BBCH 10-49	7 jours	EX	20 m			
	Pucerons										
Carotte	Pucerons	0,3 L/ha	2	14 jours	BBCH 10-49	14 jours	EX	20 m	5 m		
Céréales à paille d'hiver	Pucerons des épis	0,15 L/ha	3	10 jours	BBCH 49-75	30 jours	FL/EX	20 m		1 application max sur puceron du feuillage et 1 max sur cicadelles et 2 max sur mouches et pucerons des épis	
	Pucerons du feuillage	0,2 L/ha (1)					BBCH 10-75				FL/EX
	Cicadelles	0,2 L/ha (1)					BBCH 10-75				EX
	Mouches	0,15 L/ha					BBCH 49-75				FL
Céréales à paille de printemps	Pucerons	0,15 L/ha	2	10 jours	BBCH 49-75	30 jours	FL/EX	5 m			
	Mouches						FL				
Choux pommés*, choux de bruxelles	Pucerons	0,3 L/ha	1		BBCH 10-49	7 jours	EX	20 m			
	Chenilles phytophages										
Colza d'hiver, cameline d'hiver, moutarde d'hiver, navette d'hiver, chanvre d'hiver, bourrache d'hiver, sésame d'hiver, lins d'hiver	Coléoptères phytophages	0,2 L/ha	2	7 jours	BBCH 10-80	30 jours	FL	20 m		Ne pas appliquer à l'automne entre les stades BBCH 10-29 sur sol artificiellement drainé ayant une teneur en argile ≥ 45%	
	Pucerons						FL/EX				
Colza de printemps, cameline de printemps, moutarde de printemps, navette de printemps, chanvre de printemps, bourrache de printemps, sésame de printemps, lins de printemps	Coléoptères phytophages	0,2 L/ha	2	7 jours	BBCH 31-80	30 jours	FL	5 m			
	Pucerons						FL/EX				
Fraisier	Acarions	0,3 L/ha	2	14 jours	BBCH 15-87	7 jours	FL	50 m	5 m		
	Pucerons						FL/EX				
	Mouches						FL				
Haricots écosés frais	Pucerons	0,2 L/ha	2	14 jours	BBCH 09-85	7 jours	/	20 m	5 m	Ne pas appliquer sur sol artificiellement drainé ayant une teneur en argile ≥ 45%	
	Mouches										
	Thrips										
Haricots non écosés	Chenilles phytophages	0,3 L/ha	2	14 jours	BBCH 09-76	7 jours	/	20 m	5 m	Ne pas appliquer sur sol artificiellement drainé ayant une teneur en argile ≥ 45%	
	Pucerons										
	Mouches										
Haricots sec, lentilles sèches, lupins et pois secs, pois chiche	Thrips	0,3 L/ha	2	14 jours	BBCH 09-79	14 jours	/	20 m	5 m	Ne pas appliquer sur sol artificiellement drainé ayant une teneur en argile ≥ 45%	
	Chenilles phytophages										
	Mouches										
Melon*	Pucerons	0,2 L/ha	2	14 jours	BBCH 15-89	7 jours	FL/EX	20 m			
		0,2 L/ha					FL/EX				
		0,4 L/ha	2	14 jours	/	NA	FL	50 m	5 m	Ne pas appliquer sur sol artificiellement drainé ayant une teneur en argile ≥ 45%	
Plantes à parfum, aromatiques, médicinales - Non alimentaire*	Ravageurs divers (2)	0,4 L/ha	2	14 jours	/	NA	FL	50 m	5 m	Ne pas appliquer sur sol artificiellement drainé ayant une teneur en argile ≥ 45%	
Pois non écosés Pois écosés non frais	Pucerons	0,2 L/ha	2	14 jours	BBCH 09-85	7 jours	FL/EX	20 m	5 m	Ne pas appliquer sur sol artificiellement drainé ayant une teneur en argile ≥ 45%	
	Mouches						FL				
	Thrips						non pertinente				
Pois protéagineux, pois fourrager, lupin et gesse cultivée*	Chenilles phytophages	0,3 L/ha	2	14 jours	BBCH 09-79	14 jours	FL	20 m	5 m	Ne pas appliquer sur sol artificiellement drainé ayant une teneur en argile ≥ 45%	
	Pucerons						FL/EX				
	Mouches						FL				
	Thrips						non pertinente				
Pomme de terre	Coléoptères phytophages	0,2 L/ha	2	14 jours	BBCH 10-49	14 jours	non pertinente	20 m			
Porte graine graminées Porte graine - Betterave industrielle et fourragère, légumineuses fourragères porte graine - PPAMC, florales et potagères	Ravageurs divers (3)	0,2 L/ha	2	14 jours	/	NA	EX	50 m	20 m		
		0,3 L/ha					FL/EX				
Rosier	Pucerons	0,2 L/ha	2	14 jours	/	NA	FL/EX	50 m	20 m	La ZNT arthropodes non cibles peut être diminuée de 20 m à 5 m dans le cas de cultures d'une taille inférieure à 50 cm.	
Tournesol	Pucerons	0,3 L/ha	2	14 jours	Jusqu'au BBCH 19	F (BBCH 19)	EX	20 m			
Vigne	Cicadelles de la flavescence dorée	0,2 L/ha	2	14 jours	BBCH 53-85	21 jours	FL/EX	50 m**	20 m		
	Cicadelles vertes et cicadelles africaines						FL/EX				
	Thrips	0,3 L/ha					FL				
	Acarions										

EX : pendant la période de production d'exsudat en dehors de la présence d'abeilles - FL : pendant la période de floraison en dehors de la présence d'abeilles - FL/EX : pendant la période de floraison et pendant la période de production d'exsudat en dehors de la présence d'abeilles.

\* Uniquement sur la culture citée et non sur l'ensemble des cultures de la porte de l'usage.

\*\* La ZNT peut être réduite à 5 mètres dans le cadre des arrêtés préfectoraux fixant les modalités de lutte obligatoire contre la flavescence dorée. Consulter celui de votre région pour en savoir plus.



## Conditions d'application

### Période d'application et préconisation d'emploi

- **Céréales - Pucerons des épis** : 0,15 L/ha à partir du stade sortie dernière feuille - gonflement.
- **(1) Céréales - Cicadelles et pucerons à l'automne** : la dose préconisée est de 0,15 L/ha dès l'atteinte des seuils de traitement.
- **Céréales - Cécidomyies** : suivre les avis du Bulletin de Santé des Végétaux de votre secteur.
- **Crucifères oléagineuses - Meligèthes** : traiter selon les seuils en vigueur. Adapter les traitements en fonction de la vitesse de floraison des colzas. Pour une efficacité optimale traiter avec un volume d'eau de 200 L/ha.
- **Crucifères oléagineuses, tournesol, pois** : traiter dès l'apparition des pucerons. Suivre les avis du Bulletin de Santé des Végétaux de votre secteur, veiller à bien couvrir l'ensemble de la végétation avec un volume d'eau suffisant.

### Conditions d'emploi

KLARTAN® UP s'emploie en pulvérisation sur la végétation. Il peut être utilisé dans tous les pulvérisateurs en bon état de marche et assurant une répartition uniforme de la bouillie. En cas de stockage du bidon à des températures inférieures à 10°C, avant toute utilisation, placer pendant quelques instants le bidon à des températures supérieures à 15°C pour fluidifier la formulation. Bien agiter le bidon avant emploi. Verser la quantité nécessaire de KLARTAN® UP dans la cuve du pulvérisateur à moitié remplie d'eau, puis compléter le remplissage. Procéder à l'utilisation immédiatement après.

(2) Pour les plantes à parfum, aromatiques et médicinales - non alimentaires, les précautions et recommandations d'emploi actualisées concernant KLARTAN® UP peuvent être obtenues auprès de l'ITEIPMAI : Institut Technique Interprofessionnel des Plantes à Parfum Médicinales et Aromatiques et Industrielles - La Croix de Belle Tête 49120 Chemillé.

(3) Pour tout renseignement supplémentaire concernant l'application de KLARTAN® UP sur les cultures porte-graines citées, consulter la FNAMS à Brain sur l'Authion. Ne pas utiliser les sous-produits des cultures porte-graines traitées en alimentation humaine ou animale.

Pour l'utilisation du KLARTAN® UP sur les arbres et arbustes d'ornement, vous pouvez contacter l'institut technique ASTREDHOR.

KLARTAN® UP n'est pas utilisable sous serre.

### Mélanges

En cas d'utilisation en mélange, contactez votre distributeur ou ADAMA France pour valider la possibilité d'association. KLARTAN® UP n'est pas compatible avec les spécialités à base de bore.

KLARTAN® UP peut être utilisé avec une huile ou un adjuvant homologué pour bouillie insecticide.

KLARTAN® UP - AMM N°8900564 - EW - Emulsion aqueuse - Tau-fluvalinate 240 g/L - Attention - H410 • EUH401. Contient du tau-fluvalinate, susceptible de provoquer des paresthésies. Éviter le contact avec la peau, conformément à l'arrêté du 9 Novembre 2004. Respectez les usages autorisés, doses, conditions et restrictions d'emploi mentionnés sur l'étiquette du produit et/ou consultez [www.adama.com](http://www.adama.com) et/ou [www.phytodata.com](http://www.phytodata.com). Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>. ©Marque déposée Adama France s.a.s. - RCS N° 349428532. Agrément n° IF01696 : Distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels. Décembre 2025. Annule et remplace toute version précédente.

## KLARTAN® UP

### ATTENTION

H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

EUH401 : Respecter les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

